

deurs, ni aucune espèce d'ordre de la cour sur la nature des honneurs que le roi entendait qui leur fussent rendus, prit diverses mesures pour être informé du jour où LL. EE. arriveraient à Lyon.

“ Il fut successivement instruit que les ambassadeurs étaient partis le 28 juin d'Avignon, qu'ils allaient à petites journées, ne marchaient à peu près que depuis dix heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, qu'ils avaient couché le 1^{er} juillet à Saint-Vallier, et le 2 à Vienne, et qu'ils devaient partir le 3 de cette dernière ville, sous l'escorte de la maréchaussée, pour arriver dans l'après-midi à Lyon, où 18 à 20 cipayes, composant leur garde, avaient récemment passé, continuant leur route jusqu'à Paris.

“ D'après cette connaissance de la marche des ambassadeurs, M. le prévôt des marchands fit les dispositions que leur prochaine arrivée dans la ville lui parut nécessaire.

“ En conséquence, deux brigades de la maréchaussée, à la résidence de Lyon, furent placées à la porte de la Guillotière pour y remplacer celle de Vienne au moment de l'arrivée des ambassadeurs, et les escorter dans la ville jusqu'au logement qui leur avait été préparé à l'hôtel de la Croix-de-Malte, place Louis-le-Grand. Cet hôtel fut gardé par des détachements de la compagnie du guet, à l'effet d'empêcher qu'il ne se jetât trop de monde dans l'hôtel jusqu'au moment de l'arrivée des ambassadeurs, et que leurs équipages fussent en sûreté.

“ La compagnie franche détachée du régiment *Lyonnais*, et préposée de la garde des portes de la ville, fut placée sur le pont de la Guillotière; elle était soutenue, au-dessus de la ville, aux abords du pont, par